



Chasse Sur Rhône
Le 09/07/2026

ARRÊTE n° 062PM/2026

Le Maire de Chasse Sur Rhône :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-2, concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation.
- Vu la demande présentée par la commune de CHASSE-SUR-RHONE d'organiser la festivité CINE ETE le 13/07/2026 et le 19/08/2026
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5

Considérant qu'à l'occasion d'une manifestation, il convient de prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement,

ARRÊTÉ

A l'occasion de l'événement CINE ETE organisé par la ville de CHASSE-SUR-RHONE
Le 13/07/2025 et le 19/08/2025, les mesures suivantes seront applicables :

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits et considéré comme gênant, le 13/07/2025 et le 19/08/2025 de 06h00 à 23h59 Rue R. Wagner, sur le parking devant l'école de musique.

Seul le stationnement de véhicules liés et identifiés à l'événement CINE ETE seront autorisés.
Une largeur devra rester libre pour le passage des véhicules de secours.

Article 2 : L'organisateur aura en charge la mise en place de barrières et/ou de rubalise permettant de sécuriser l'accueil des visiteurs, ainsi que l'espace technique prévu pour l'organisation du spectacle.

Article 3 : Les Services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté pour garantir la sécurité du public et le bon déroulement de cette manifestation.

Article 4 : Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun dans les deux mois à partir de la publicité de la décision.

Article 5 : Le présent arrêté est transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chasse/Rhône
- M. le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale
- M. le Sous-Préfet de Vienne, aux fins de dépôts
- M. le Directeur des Services Techniques de CHASSE/RHÔNE
- M. MONNET-MARTIN Galileo chargé de mission

Fait à Chasse sur Rhône, le 09/07/2026

Le Maire,
Christophe BOUVIER

